



Suicide de mon époux suite rétentions permis en récidive alcool

Par **sylvieg**, le **24/10/2010** à **23:10**

Bonjour, autre chose suite a ses 4 passages au tribunal. Il a fallut régler avocat , amende emprisonnement transformées en jour amende pendant 8 mois d'après ses dires. A cette époque ne pouvant assumer toutes des dépenses de la famille puisqu'il avait "d'autre frais il m'a fait contracter 5 crédits a la conso a hauteur de 33000 euros. Mais aujourd'hui avec mon salaire d'aide soignante titulaire a hopital 1381 euros plus les alloc familiales pour les 2 enfants je n'est plus le choix j'ai fai un dossier de surendettement. sera t il recevable ? mon époux était gérant d'une S.A.S.U Mais la banque lui a demandée une caution solidaire pour un prêt pour la SASU cette caution solidaire c'est moi. Mariés sous la communauté des biens . Mon époux s'est pendu le 07.10.2009 et le contrat avec la caution le 8.10.2009 d'après la SOGECAP LE SUICIDE N'EST PRIS EN COMPTE APRES 1 ANS DE CAUTION . Mon banquier me dit qu'il va voir ce qu'il peut faire . Dois -je la notifier dans le dossier de surendettement ou attendre que le notaire déclare et fasse liquider la société.